

Date de convocation : le 25 mars 2021

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents votants : 23

Membres présents votants :

- **Communauté d'Agglomération du Libournais :**
Mesdames Mireille CONTE-JAUBERT, Eveline LAVAURE-CARDONA, Messieurs Joachim BOISARD, Philippe BUISSON, Laurent DE LAUNAY, Sébastien LABORDE, Jean-Luc LAMAISON, Jacques LEGRAND, Thierry MARTY,
- **Communauté de Communes Castillon-Pujols :**
Madame Liliane POIVERT, Messieurs Thierry BLANC, Jacques BREILLAT,
- **Communauté de Communes du Fronsadais :**
Madame Karine MAUBERT-SBILE, Messieurs Jean-Marie BAYARD, Philippe DUVERGER, Antoine GARANTO,
- **Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais :**
Messieurs Bernard LAURET, Philippe BECHEAU, Yannick GUIMBERTEAU, Patrice LAGUILLON,
- **Communauté de Communes du Pays Foyen :**
Messieurs Pierre ROBERT, Marc SAHRAOUI, José BLUTEAU

Ordre du jour

- I. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 8 décembre 2020.
- II. Adoption des Comptes Administratifs 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes ADS et GEMAPI.
- III. Adoption des Comptes de Gestion 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes ADS et GEMAPI
- IV. Affectations des Résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal et du Budget Annexe ADS
- V. Projets de Budgets Primitifs de l'exercice 2021 :
 - Vote du Budget Primitif Principal et du montant de la cotisation annuelle.
 - Vote du Budget Primitif du Budget Annexe ADS.
 - Vote du Budget Primitif du Budget Annexe GEMAPI
- VI. Opérations 2021 sous maîtrises d'ouvrages
- VII. Rectificatif Opérations 2020 sous maîtrise d'ouvrage
- VIII. Question(s) diverse(s).

I. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 8 décembre 2020 :

Monsieur Jacques BREILLAT
Président du PETR du Grand Libournais
1er Vice-Président de la CdC Castillon-Pujols
Maire de Castillon-la-Bataille
Conseiller Départemental des Coteaux de Dordogne

Il précise que le projet de compte-rendu a été transmis avec la convocation.

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la séance du 8 décembre est validé à l'unanimité des membres présents.

II. Adoption des Comptes Administratifs 2020 des Budgets Principal, ADS et GEMAPI :

Le Président Jacques BREILLAT note que l'exécution financière 2020 du Budget Principal fait apparaître un déficit car du retard a été pris au niveau de la programmation de certaines actions sous maîtrise d'ouvrage PETR, du fait de la crise sanitaire. Il s'agit notamment de financements européens, dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER (animations LEADER, PAT, Tourisme ou Observatoire touristique).

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reportés		48 585,26		20 464,95		69 050,21
Opérations de l'exercice	736 337,90	629 569,67	42 381,92	85 932,37	778 719,82	715 502,04
TOTAUX	736 337,90	678 154,93	42 381,92	106 397,32	778 719,82	784 552,25
Résultat de clôture	58 182,97			64 015,40	58 182,97	64 015,40
TOTAUX CUMULES	58 182,97			64 015,40	58 182,97	64 015,40
RESULTATS DEFINITIFS	58 182,97			64 015,40	58 182,97	64 015,40

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ADS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultat reportés		32 037,65		5 542,64		37 580,29
Opérations de l'exercice	267 030,74	287 814,05	7 985,97	15 435,13	275 016,71	303 249,18
TOTAUX	267 030,74	319 851,70	7 985,97	20 977,77	275 016,71	340 829,47
Résultat de clôture		52 820,96		12 991,80		65 812,76
TOTAUX CUMULES		52 820,96		12 991,80		65 812,76
RESULTATS DEFINITIFS		52 820,96		12 991,80		65 812,76

Le Président Jacques BREILLAT note que le Budget Annexe GEMAPI n'a pas fait l'objet d'aucun flux, que ce soit en dépenses ou en recettes. Il précise que la phase administrative du dossier (coordination des maîtres d'ouvrage, rédaction du cahier des charges, recherche de financements) s'achève et que la phase études débutera vraisemblablement au cours du second semestre 2021.

III. Adoption des Comptes de Gestion 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes ADS et GEMAPI :

Le Président Jacques BREILLAT note que les Comptes de Gestion sont, en tous points, concordants avec les Comptes Administratifs.

- Budget Principal / Délibération n°D07/2021 :

Considérant la présentation du Budget Primitif Principal de l'exercice 2020 (pas de budget supplémentaire) et les décisions modificatives qui s'y rattachent; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance ;

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1. *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
2. *Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*
3. *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, déclare à l'unanimité des mandats exprimés que le Compte de Gestion Principal dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Budget Annexe ADS / Délibération n°D08/2021 :**

Considérant la présentation du Budget Primitif Annexe ADS de l'exercice 2020 (pas de budget supplémentaire) et les décisions modificatives qui s'y rattachent; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant l'approbation du compte administratif annexe ADS de l'exercice 2020 lors de la même séance ;

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1. *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
2. *Statuant sur l'exécution du Budget Annexe ADS de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*
3. *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, déclare à l'unanimité des mandats exprimés que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ADS » dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Budget Annexe GEMAPI / Délibération n°D09/2021 :**

Considérant la présentation du Budget Primitif Annexe GEMAPI de l'exercice 2020 (pas de budget supplémentaire) et les décisions modificatives qui s'y rattachent ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant l'approbation du compte administratif annexe GEMAPI de l'exercice 2020 lors de la même séance ;

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du Budget Annexe GEMAPI de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, déclare à l'unanimité des mandats exprimés que le Compte de Gestion du Budget Annexe « GEMAPI » dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV. Affectations des Résultats de l'exercice 2020 du Budget Principal et du Budget Annexe ADS :

- Budget Principal / Délibération n°D10/2021 :

Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratif et de Gestion de l'exercice 2020 décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

⇒ **Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Déficit :	106 768,23 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	48.585,26 €
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Déficit :	58.182,97 €

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'Investissement :**

Résultat de la section d'Investissement de l'exercice :	Excédent :	43.550,45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	20.464,95 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	64.015,40 €

⇒ **Affectation du résultat de la section de Fonctionnement :**

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	58.182,97 €
--	-------------

- **Budget ADS / Délibération n°D11/2021 :**

Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratif et de Gestion de l'exercice 2020 décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

⇒ **Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	20.783,31 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du CA) :	Excédent :	32.037,65 €
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	52.820,96 €

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'Investissement :**

Résultat de la section d'Investissement de l'exercice :	Excédent :	7.449,16 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 001 du CA) :	Excédent :	5.542,64 €
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001)	Excédent :	12.991,80 €

⇒ **Affectation du résultat de la section de Fonctionnement :**

Résultat excédentaire (A1) :

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement
En excédent reporté à la section de Fonctionnement
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne
budgétaire R002 du budget N+1) :

52.820,96 €

V. Projets de Budgets Primitifs de l'exercice 2021 :

Le Président Jacques BREILLAT rappelle que s'est tenu, le 8 décembre 2020 un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) à partir duquel ont été bâtis les 3 projets de budgets primitifs : Principal et Annexes (ADS, GEMAPI) présentés.

Le travail a été affiné au cours de 2 réunions de Bureau : les 23 février et 15 mars.

Il précise que les projets ont été transmis avec la convocation.

- **Budget Primitif Principal / Délibération n°D12/2021 :**

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires, qui s'est tenu le 8 décembre 2020, le Président Jacques BREILLAT, propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2021 tel qu'établi selon les recommandations dudit débat (sur la base d'une cotisation portée à **2,50 € par habitant**).

Après le vote, le Comité Syndical, décide à l'unanimité des mandats exprimés :

- 1. d'adopter le Budget Primitif Principal de l'exercice 2021 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais ;*
- 2. d'adopter le montant de la cotisation annuelle 2021 par habitant (population municipale INSEE 2018) des intercommunalités adhérentes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais à hauteur de 2,50 € ;*
- 3. de procéder à l'appel du solde des cotisations auprès des intercommunalités adhérentes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.*

- **Budget Primitif Annexe ADS / Délibération n°D13/2021 :**

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires, qui s'est tenu le 8 décembre 2020, le Président Jacques BREILLAT, propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de Budget Primitif Annexe « ADS » 2021 tel qu'établi selon les recommandations dudit débat.

Après le vote, le Comité Syndical, décide à l'unanimité des mandats exprimés d'adopter le Budget Primitif Annexe « ADS » de l'exercice 2021 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

- **Budget Primitif Annexe GEMAPI / Délibération n°D14/2021 :**

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires, qui s'est tenu le 8 décembre 2020, le Président Jacques BREILLAT, propose à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de Budget Primitif Annexe « GEMAPI » 2021 tel qu'établi selon les recommandations dudit débat.

Après le vote, le Comité Syndical, décide à l'unanimité des mandats exprimés d'adopter le Budget Primitif Annexe « GEMAPI » de l'exercice 2021 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

VI. Opérations 2021 sous maîtrises d'ouvrages

Le Président Jacques BREILLAT propose de délibérer sur l'ensemble des maîtrises d'ouvrage PETR contenues dans les budgets primitifs votés. Cette délibération va permettre de solliciter les participations financières auprès des partenaires du PETR.

Délibération n°D15/2021 :

Le Président précise qu'en 2021 le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais va solliciter des participations financières auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde, de l'Union Européenne (LEADER), de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et de la Banque des Territoires, pour assurer les maîtrises d'ouvrages suivantes :

➤ **Ingénierie : Mise en œuvre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion (CDC)**

En 2019 le Contrat de Dynamisation et de Cohésion du Grand Libournais a été validé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce Contrat prévoit le soutien à un poste qualifié de « Chef de projet ». C'est le directeur du PETR qui assure cette mission.

Interlocuteur privilégié de la Région, le poste est dédié à sa mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Contrat.

A mi-temps, ce poste est subventionné à hauteur de 50% d'une dépense éligible plafonnée à 25.000€.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (0,5 ETP)	25.000 €	Région (17%)	12.500 €
		PETR (83%)	12.500 €
Total	25.000 €	Total	25.000 €

➤ **Ingénierie : Animation, gestion et communication LEADER**

Deux agents sont, en 2021, attachés à la mise en œuvre du programme : un dédié à l'animation et l'autre à la gestion administrative.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux Animation (1 ETP)	51.122,50 €	Région (12,87 %)	10.000,00 €
Frais salariaux Gestion (0,83 ETP)	24.873,93 €	LEADER (67,13 %)	52.157,14€
Frais de déplacement, réception	1.100,00 €	PETR (20 %)	15.539,29 €
Cotisation LEADER France	600,00 €		
Total	77.696,43 €	Total	77.696,43 €

➤ **Ingénierie : Coordination du Contrat Local de Santé (CLS) et Animation du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	39.580€	ARS (51%)	20.000 €
		PETR (49%)	19.580 €
Total	39.580 €	Total	39.580 €

➤ **Ingénierie : Animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)**

Le PETR a créé, en 2019, un poste d'ingénierie pour accompagner l'émergence d'un PAT à l'échelle du Grand Libournais. Cette phase d'émergence, prévue initialement sur 18 mois, va finalement être prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	37.950 €	DRAAF (31%)	5.555 €
		Département (14%)	1.945 €
		LEADER (33%)	22.860 €
		PETR (22%)	7.590 €
Total	37.950 €	Total	37.950 €

➤ **Ingénierie : Animation Tourisme (2^{ème} Année)**

Un soutien dégressif sur 3 ans (2020-2022) va être sollicité auprès du programme LEADER, dans le cadre de la mission de coordination des politiques publiques touristiques que porte historiquement le PETR à l'échelle du Grand Libournais. 2021 représente la 2^{ème} année de la mise en œuvre d'un dispositif pouvant s'échelonner sur 3 ans.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	49.454 €	LEADER (20%)	10.000 €
		PETR (80%)	39.454 €
Total	49.454 €	Total	49.454 €

➤ **Etude de stratégie commerciale**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion, il est envisagé la mise en œuvre d'une Opération Collective de Proximité (ACP) visant à la revitalisation de l'artisanat et du commerce présent en centre-ville centre-bourg.

Avec la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique d'octobre 2018), l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) est rendue obligatoire pour les SCoT.

En conséquence, il est envisagé la réalisation d'une étude globale de stratégie commerciale, à l'échelle du Grand Libournais.

Sur le volet ACP, la Région intervient à hauteur de 50%.

Sur le volet DAAC, le Département intervient à hauteur de 65% d'une dépense plafonnée à 40.000€.

Dépenses		Recettes	
Etude Commerce	80.000 €	Région (25%)	20.000 €
		Département (32,5%)	26.000 €
		PETR (42,5%)	34.000 €
Total	80.000 €	Total	80.000 €

➤ **Ingénierie : Mise en œuvre de l'Opération Collective de Proximité (ACP)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ACP, une ingénierie dédiée est programmée, à compter du 1^{er} septembre 2020.

A mi-temps, ce poste est subventionné, par la Région, à hauteur de 50% d'une dépense éligible plafonnée à 25.000€.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (0,17 ETP)	4.999 €	Région (50%)	2.499,50 €
		PETR (50%)	2.499,5 €
Total	4.999 €	Total	4.999 €

➤ **Ingénierie : Animation du dispositif « Territoires d'Industrie »**

Prévu dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Dynamisation et de Cohésion et de son volet industriel : le Contrat Territoires d'Industrie, une ingénierie dédiée est programmée, à compter du 1^{er} septembre 2021.

A plein-temps, ce poste est subventionné, par la Région, à hauteur de 50% d'une dépense éligible plafonnée à 60.000€.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (0,33 ETP)	13.500 €	Région (50%)	6.750 €
		PETR (20%)	6.750 €
Total	13.500 €	Total	13.500 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des mandats exprimés, décide :

- d'approuver les projets présentés ;
- de valider les calendriers et les plans de financement prévisionnels ;
- d'autoriser le Président à solliciter les aides auprès des différents partenaires ;
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

VII. Rectificatif Opérations 2020 sous maîtrise d'ouvrage

Le Président Jacques BREILLAT précise qu'à travers cette délibération, il s'agit de prendre en compte les montants effectivement dépensés, ou les évolutions en matière de plan de financement, pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage PETR.

Il attire l'attention sur l'action « Emergence du Projet Alimentaire Territorial », pour laquelle une modification par rapport au projet de délibération qui a été envoyé est proposée. Il est demandé l'autorisation de porter le délai d'exécution de 18 à 24 mois.

Délibération n°D16/2021 :

➤ Ingénierie : Animation Tourisme – 1^{ère} Année (corrective)

Un soutien dégressif sur 3 ans (2020-2022) va être sollicité auprès du programme LEADER, dans le cadre de la mission de coordination des politiques publiques touristiques que porte historiquement le PETR à l'échelle du Grand Libournais.

Pour 2020, la première année du dispositif, le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	47.024,87 €	LEADER (25.5%) PETR (74.5%)	12.000 € 35.024,87 €
Total	47.024,87 €	Total	47.024,87 €

➤ **Ingénierie : Observation touristique – 3^{ème} et dernière année**

Un soutien dégressif sur 3 ans (2018-2020) a été sollicité, auprès du programme LEADER, dans le cadre de la mise en œuvre de l'observatoire touristique. Cette action se concrétise par le recrutement d'un enquêteur, auprès des clientèles touristiques du Grand Libournais, sur la période 15 juin – 15 septembre. Nous sommes ici sur la 3^{ème} et dernière année.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (0,25 ETP)	5694,05 €	LEADER (48%) PETR (52%)	4.111,51 € 4.454,14 €
Hébergement web	2.388 €		
Maintenance	483,60 €		
Total	8.565,65 €	Total	8.565,65 €

➤ **Ingénierie : Animation PAT**

Lauréat de l'Appel à Projet Etat/Région « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux » 2019, le PETR a créé un poste en vue de l'élaboration, d'ici décembre 2021, d'un PAT à l'échelle du Grand Libournais. Concomitamment, un travail de coordination des initiatives locales, publiques et privées, est envisagé.

Sur 24 mois (février 2020-janvier 2023), le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	73.313,16 €	Etat (DRAAF) (37,5%)	27.492,43 €
		Département de la Gironde (6,82%)	5.000 €
		LEADER (35.68%)	26.158,10 €
		PETR (20%)	14.662,63 €
Total	73.313,16 €	Total	73.313,16 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des mandats exprimés, décide :

- d'approuver le projet présenté ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à solliciter les aides auprès des différents partenaires ;
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

IX. Question(s) diverse(s)

Le Président Jacques BREILLAT propose de délibérer pour l'autoriser à solliciter un financement d'Etat (FNADT) dans le cadre de la démarche d'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Grand Libournais, que pilote le PETR, et pour laquelle, le Bureau s'est positionné en faveur d'une intervention d'un consultant.

Délibération n°D17/2021 : Elaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Monsieur le Président précise que, pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Le PETR a été désigné chef de file de la démarche en Grand Libournais, après accord des élus des EPCI-FP concernés.

Le CRTE ambitionne d'exprimer la volonté commune des collectivités territoriales, de l'Etat et des acteurs privés de travailler ensemble. Une première formalisation est attendue pour le début de l'été, signée par les différents partenaires contributeurs.

Pour y parvenir, différentes étapes sont attendues :

- *la réalisation d'un diagnostic qui synthétise les principales caractéristiques du territoire et les enjeux auxquels le CRTE répondra ;*
- *la définition d'une vision partagée et cohérente du territoire concourant à la transition écologique et à la cohésion territoriale ;*
- *la définition d'un plan d'actions opérationnel identifiant les projets à soutenir et à mettre en œuvre sur le territoire ;*
- *la mise en œuvre et l'évaluation annuelles de l'avancement des projets.*

Pour cela, le PETR va mobiliser une partie de son ingénierie ; et pour la phase d'élaboration, faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage, à travers un appui méthodologique d'un cabinet spécialisé. Une enveloppe maximale de 30.000€ TTC a été inscrite au budget primitif 2021 du budget principal.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des mandats exprimés, décide :

- **d'approuver le projet présenté ;**
- **d'autoriser le Président à solliciter les aides auprès des différents partenaires ;**
- **de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette décision.**

Le Président lève la séance à 18h30.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
Le 2 avril 2021

Jacques BREILLAT
Président

